

Le TAS prive les athlètes russes des Jeux Paralympiques



La Havane, 23 août, (RHC/AFP).- Le TAS, le Tribunal Arbitral du Sport a rejeté le recours en cassation introduit par la Russie suite à la sanction en bloc prise à l'encontre des athlètes paralympiques russes.

Le TAS a fait savoir la confirmation de la décision rendue le 7 août dernier par le Comité Paralympique International.

A Moscou, Vitali Moutko, ministre russe des Sports, a déclaré que cet arrêt est plus politique que juridique. «Il n'y avait aucune raison pour ce rejet» a relevé le ministre russe qui avait qualifié d'inhumaine la décision initiale.

Le président du Comité Paralympique International, Philip Craven, a de son côté signalé dans un communiqué cité par l'agence française de presse AFP: «La décision prise aujourd'hui renforce notre conviction dans le fait que le dopage n'a absolument pas de place dans le sport paralympique.»

Il a rappelé que l'exclusion de la Russie était motivée par son incapacité à respecter ses obligations vis-à-vis du code mondial antidopage.

On peut toujours se demander pourquoi exclure les athlètes qui sont propres.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/deportes/103503-le-tas-prive-les-athletes-russes-des-jeux-paralympiques>



Radio Habana Cuba